



Plan climat BNI 2025

Table des matières

Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives.....	3	Indicateurs et cibles	18
À propos de BNI	4	Méthodologie	18
Introduction	5	Indicateurs	20
Gouvernance	6	Cibles.....	22
Stratégie	7	Prochaines étapes	23
Gestion des risques.....	8	Annexes	24
Cadre de gestion des risques.....	8	Annexe 1 – Partenaires.....	24
Identification et évaluation	9	Annexe 2 – Aperçu des principaux indicateurs.....	25
Gestion et surveillance	14	Annexe 3 – Glossaire	27
Communication de l'information	17		



Avis important et mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, les déclarations figurant dans les messages des membres de notre direction, ainsi que d'autres déclarations concernant les objectifs, les perspectives et les priorités pour l'exercice 2025 de Banque Nationale Investissements Inc. («BNi») et les exercices suivants, le cadre réglementaire dans lequel elle évolue, sa stratégie, ses cibles et ses engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que les stratégies ou actions qui seront mises en œuvre pour les réaliser, y compris ses pratiques en matière d'investissement responsable et le plan climat de BNi. BNi peut également faire des déclarations prospectives dans divers autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme «prévoir», «croire», «estimer», «projeter», «planifier», «s'attendre à», «avoir l'intention de», par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que «être», «devoir» et «pouvoir», et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les investisseurs des solutions offertes par BNi à comprendre la vision, la stratégie et les objectifs de BNi en matière d'investissement responsable ainsi que le plan climat de BNi aux dates indiquées et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives reposent sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que BNi juge raisonnables à la date des présentes, et sont sujettes à des incertitudes et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BNi. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de BNi ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de rendement ne soient pas réalisés. BNi met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement futur et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, BNi recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de BNi doivent examiner attentivement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, BNi ne prévoit pas de mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les déclarations prospectives formulées dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont exposés à divers facteurs de risque, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BNi et dont les répercussions sont difficiles à prévoir. Ces facteurs de risque comprennent notamment : la conjoncture économique générale et les conditions commerciales et financières au Canada, y compris le risque de récession; les mesures ayant une incidence sur les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, notamment l'imposition de droits de douane et toute mesure prise en réponse à ces droits de douane, ainsi que les répercussions possibles sur nos clients, nos activités et l'économie en général; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale; la hausse des coûts de financement et la hausse de volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques fiscales, monétaires et autres politiques publiques; la surveillance réglementaire et les modifications apportées aux réglementations ayant une incidence sur les activités de BNi; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, y compris les risques physiques et ceux liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de BNi à répondre aux attentes des parties prenantes sur les questions environnementales et sociales, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité de données complètes et exactes en provenance de tiers, y compris les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de BNi à développer des indicateurs visant à suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de BNi à repérer des occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et à gérer les risques liés aux changements climatiques; les modifications significatives du comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de BNi à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la capacité de BNi à recruter et à fidéliser les membres clés du personnel; l'innovation technologique, y compris le système bancaire ouvert et l'utilisation de l'intelligence artificielle; les perturbations potentielles touchant les principaux fournisseurs de biens et de services de BNi; le risque lié aux tiers, y compris le manquement des tiers à leurs obligations envers BNi; les répercussions potentielles de perturbations des systèmes de technologie de BNi causées par des cyberattaques et des vols ou divulgations de données, y compris le vol de renseignements personnels et le vol d'identité; le risque d'activité frauduleuse; les répercussions possibles d'événements majeurs sur l'économie, les conditions de marché ou les perspectives de BNi, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles, les crises de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de BNi à anticiper et à gérer avec succès les risques découlant de tous les facteurs susmentionnés.

De plus, les hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes utilisées pour élaborer nos hypothèses et nos estimations et pour suivre les progrès que nous jugeons raisonnables au moment de la préparation du présent rapport, peuvent se révéler inexacts par la suite. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes, ainsi que la terminologie utilisée par BNi pour définir certains concepts, continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de celles utilisées par d'autres, de celles que nous pourrions utiliser dans l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposées par les autorités gouvernementales ou d'autres organismes de normalisation. Ces changements pourraient avoir une incidence sur les hypothèses et les estimations que nous utilisons, sur la comparabilité de l'information et des données d'un secteur ou d'une société à l'autre et d'une période de présentation de l'information à une autre, ainsi que sur notre capacité à atteindre nos objectifs, nos priorités, nos stratégies, nos engagements en matière d'investissement responsable et nos cibles.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et les déclarations prospectives figurant dans le présent document sont également assujetties aux risques décrits dans les prospectus des Fonds BNi et des FNB.

À propos de BNI



145 solutions de placement

→ Offre complète

106 G\$ d'actifs sous gestion

→ En croissance

62 partenaires

→ Gestionnaires de portefeuille d'exception

93 équipes

→ Équipes de gestion de portefeuille éprouvées

200 rencontres annuelles

→ Avec les gestionnaires de portefeuille par année

Au 30 septembre 2025

Introduction



Banque Nationale Investissements inc. («BNi» ou «nous») est fière de présenter son premier Plan climat.

Ce plan est le fruit de plusieurs années de travail réfléchi visant à intégrer la dimension climatique à l'ensemble de notre organisation: de la façon dont nous supervisons les gestionnaires de portefeuille aux produits que nous offrons, en passant par les politiques et les structures de gouvernance qui nous guident.

Les changements climatiques transforment le monde qui nous entoure.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), «les changements climatiques d'origine humaine affectent déjà de nombreux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans toutes les régions du monde»¹. Selon une étude², les répercussions sont tangibles; 56% des entreprises canadiennes sondées en 2023 ont déclaré que leur rentabilité avait été affectée par des phénomènes météorologiques extrêmes.

Ces risques ne sont pas que des risques théoriques futurs, ils sont importants et présents aujourd'hui. Ils pèsent sur les sociétés de votre portefeuille, et sur nous également. En tant que gestionnaire d'actifs, nous sommes exposés aux conséquences systémiques des perturbations climatiques. C'est pourquoi la gestion des risques liés aux changements climatiques est une priorité, qu'ils découlent de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ou de la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités climatiques.

Les enjeux ESG évoluent, tout comme nous.

Alors que les discussions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sur la durabilité continuent d'évoluer, nous demeurons déterminés à intégrer les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans nos processus d'investissement. Cela comprend nos activités de gérance et l'élaboration d'un Plan climat clair et réalisable.

Notre Plan climat couvre les éléments suivants:

- **Gouvernance**
Les structures qui permettent de superviser notre stratégie de gestion des risques climatiques.
- **Stratégie**
La façon dont les changements climatiques s'intègrent à notre plan stratégique 2024-2026.
- **Gestion des risques**
Les risques physiques auxquels nous sommes exposés en raison des changements climatiques et les défis de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette section explore également les risques en fonction de divers scénarios futurs et les occasions qui accompagnent les changements.
- **Indicateurs et cibles**
L'empreinte carbone de notre portefeuille de placements et une nouvelle cible fondée sur l'engagement auprès des sociétés les plus exposées aux risques climatiques.

La transparence étant essentielle pour maintenir la confiance, nous rendrons compte de nos progrès chaque année dans notre rapport sur nos avancées en investissement responsable.

¹ GIEC, 2023: Résumé à l'intention des décideurs. Dans: *Changements climatiques 2023: rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.*

² KPMG Canada, 16 juillet 2024: *Les entreprises canadiennes craignent l'incidence météo sur les profits.*

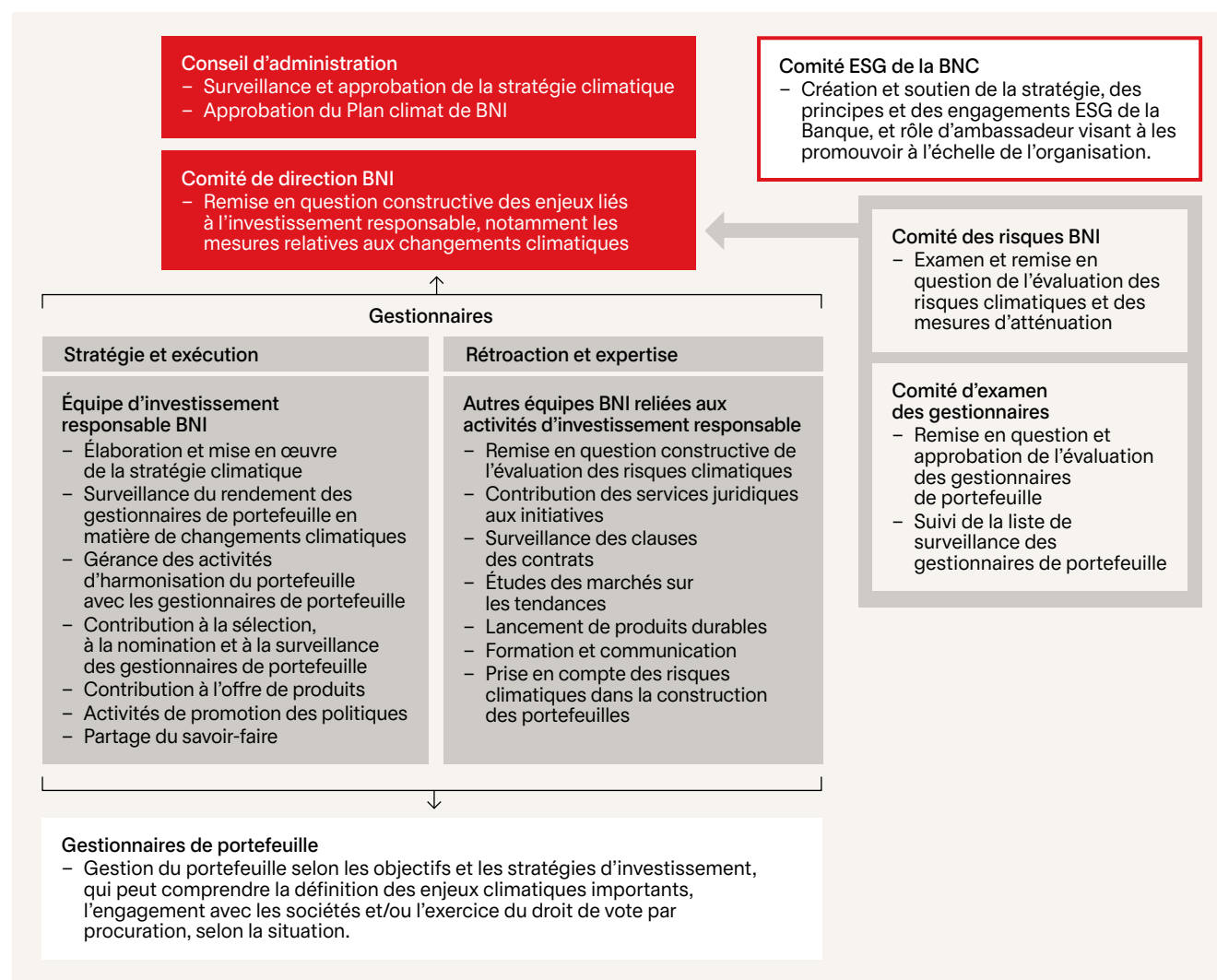
Les priorités de BNI sont élaborées par le comité de direction et adoptées par le conseil d'administration, ce qui permet une harmonisation stratégique au plus haut niveau. Sur cette base, notre comité de direction supervise le suivi continu des activités d'investissement responsable, notamment celles liées au climat.

Notre équipe d'investissement responsable dirige l'élaboration et la mise en œuvre de notre Plan climat. Cela comprend une participation directe à la sélection, à la nomination et à la surveillance des gestionnaires de portefeuille (les «gestionnaires de portefeuille»), les activités de gérance et la contribution à notre gamme de produits.

Les progrès réalisés dans le cadre du Plan climat sont communiqués au comité de direction chaque trimestre et au comité des risques chaque année. De plus, le conseil d'administration examine et approuve périodiquement la stratégie climatique, assurant la surveillance de nos engagements liés au climat chaque année.

Le présent Plan climat s'applique à l'entité BNI. Puisque BNI exerce ses activités dans une architecture ouverte, l'application du présent plan varie selon le degré d'influence de BNI sur les activités de placement du fonds sous-jacent.

Figure 1. Cadre de gouvernance de notre Plan climat





En tant que gardiennes de vastes ressources financières, les firmes de gestion d'actifs ont le potentiel d'être de puissantes agentes de changement, mais elles sont également confrontées à des risques systémiques, notamment ceux liés aux changements climatiques. Avec plus de 100 milliards d'actifs sous gestion (ASG) au 30 septembre 2025, BNi définit ainsi sa vision: nous nous engageons à contribuer à une finance plus durable. Dans notre récent rapport sur nos avancées en investissement responsable, nous avons amorcé notre plan stratégique pour 2024–2026, qui repose sur trois piliers centraux reflétant cette vision. Notre stratégie climatique, intégrée à chacun de ces piliers, oriente nos actions et renforce notre engagement envers l'investissement responsable.

1^{er} pilier: Renforcer la relation de confiance entre les forces-conseil et leur clientèle en partageant notre expertise et en élevant les conversations sur l'investissement responsable. Nous visons à sensibiliser et à approfondir notre compréhension des changements climatiques et de leurs répercussions sur les activités et les actifs de BNi.

2^e pilier: Exercer notre leadership d'influence et mobiliser nos partenaires, la clientèle, la communauté financière et les régulateurs pour accélérer la transition vers une finance durable. Nous intégrons les enjeux climatiques à notre processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille, à nos activités de gérance, à notre politique d'exclusion et à nos collaborations sectorielles.

3^e pilier: Répondre aux besoins et à l'appétit du public investisseur canadien pour l'investissement durable. Nous continuons d'élargir notre gamme de produits afin de refléter notre approche en matière de durabilité et de répondre à l'appétit croissant des investisseurs canadiens pour l'investissement responsable et les solutions axées sur le climat.



Cadre de gestion des risques

BNi a adopté la norme de gestion des risques climatiques établie par la Banque Nationale du Canada (BNC) afin de veiller à ce que le cadre soit uniforme à l'échelle de l'organisation. Cette norme interne repose sur quatre dimensions de la gestion des risques d'entreprise : l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance, et la communication de l'information.

De plus, les risques climatiques sont gérés au moyen de la même structure de gouvernance qui s'applique à tous les risques de BNi, en fonction des trois lignes de défense et impliquant les secteurs d'activité, l'équipe de gestion des risques et l'équipe d'audit interne. Cette approche permet de gérer les risques liés aux changements climatiques avec la même rigueur et la même responsabilité que les autres risques importants.

Figure 2. Cadre de gestion des risques climatiques

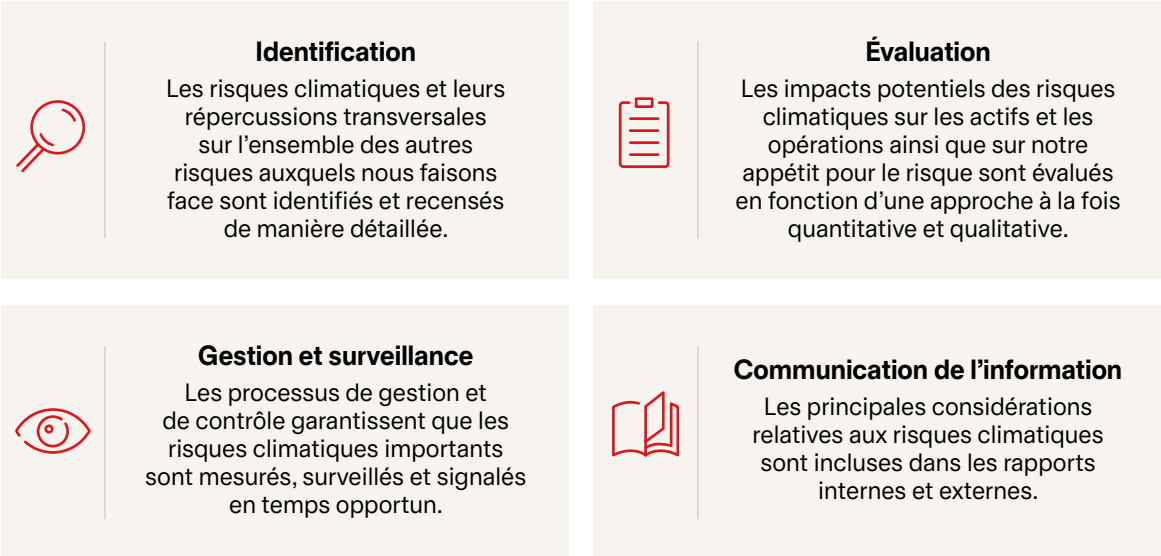
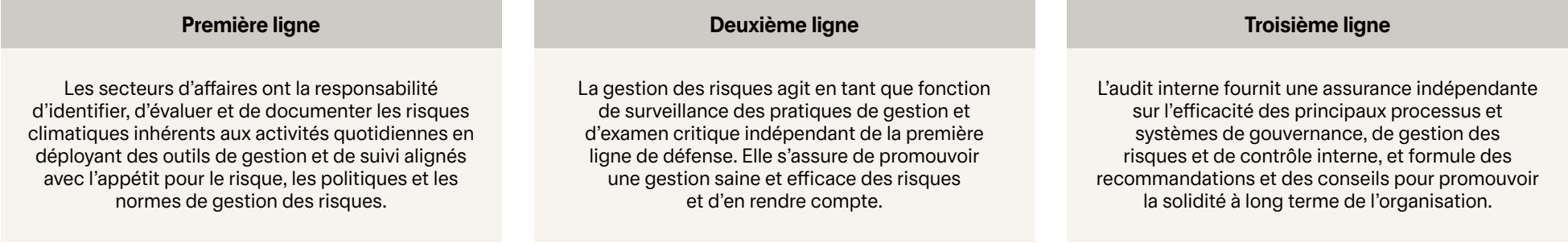


Figure 3. Rôles et responsabilités des trois lignes de défense



Identification et évaluation

Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories¹:

- **Risques physiques:** Risques découlant des changements climatiques qui peuvent être causés par un événement (risques physiques aigus) ou résulter de l'évolution à plus long terme des régimes climatiques (risques physiques chroniques). Les risques physiques aigus sont liés à des phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les inondations, les sécheresses ou les vagues de chaleur, dont la gravité et la fréquence augmentent. Les risques physiques chroniques découlent de changements à plus long terme dans les tendances climatiques, notamment des changements de précipitations et de températures pouvant entraîner une élévation du niveau de la mer, une diminution de la disponibilité de l'eau, une perte de biodiversité et des changements de productivité des sols.
- **Risques liés à la transition:** Risques découlant des efforts appuyant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les risques liés à la transition comprennent les risques politiques, juridiques, technologiques, de marché et de réputation.

Horizons temporels

Nous définissons:

- le court terme (CT) inférieur à 1 an,
- le moyen terme (MT) compris entre 1 et 5 ans, et
- le long terme (LT) compris entre 5 et 10 ans.

Le tableau à la page suivante indique des exemples de risques et d'occasions liés aux changements climatiques et pertinents pour BNP, ainsi que les actions associées en matière de gestion et de surveillance (Tableau 1). Pour les titres en portefeuille de BNP, nous nous référons au **Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques**, qui a souligné les risques et les occasions liés aux changements climatiques et leurs répercussions financières potentielles².



¹ Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, 2023: *Normes internationales d'information financière S2. Communication de l'information liée au climat*.

² Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, octobre 2021: *Mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques*.

Tableau 1. Risques et occasions liés aux changements climatiques

Exemples de risques à l'échelle de l'entreprise qui s'appliquent à BNI				
		Incidence potentielle	Horizons	Mesures associées
Risques liés à la transition	Politique et juridique	Réglementation accrue en matière de stratégie climatique, ce qui augmente les coûts, le temps et les ressources nécessaires pour préparer et présenter la stratégie climatique. Le non-respect des exigences réglementaires peut entraîner des pénalités financières ou des litiges	CT, MT	— Maintien d'une gouvernance et d'une surveillance solides en matière de communication de l'information et de surveillance des exigences réglementaires — Formation et sensibilisation des principaux comités de gouvernance — Utilisation des outils et des technologies de pointe afin de faciliter la surveillance et la transparence
	Réputation	Perceptions négatives liées aux décisions de placement dans les secteurs à fortes émissions pouvant ne pas répondre aux attentes des investisseurs, ce qui entraîne une baisse de la demande de produits de placement, des sorties de fonds et des risques réglementaires	CT, MT, LT	— Formation et sensibilisation des équipes de vente, des forces-conseil et des clients, et mise à disposition de matériel pédagogique, en vue d'expliquer notre position en matière de changements climatiques — Offre de solutions durables pour satisfaire aux préférences des clients — Maintien d'une gouvernance et d'une surveillance rigoureuse de l'avancement de la stratégie climatique, de l'exposition aux risques et des indicateurs
	Marchés	Perte de la valeur marchande des titres détenus dans le portefeuille en raison des risques liés à la transition climatique, ce qui entraîne une mauvaise performance financière et une baisse des rendements pour les investisseurs	CT, MT, LT	— Intégration des enjeux climatiques au processus de sélection, de nomination et de surveillance des gestionnaires de portefeuille
Risques physiques	Grave	Hausse de l'incertitude dans l'environnement économique dans lequel évoluent les responsables des politiques monétaires, ce qui entraîne des fluctuations des taux d'intérêt directeurs; ayant une incidence sur les marchés boursiers et obligataires	MT, LT	— Conduite d'activités d'engagement fondées sur le risque climatique, axées sur les secteurs à fort impact, et intégration des enjeux climatiques à notre vote par procuration — Mise à profit des efforts de promotion des politiques pour lutter contre les risques systémiques liés aux changements climatiques
		Hausse de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes ayant une incidence négative sur les sociétés détenues dans le portefeuille sur le plan financier et opérationnel, ce qui entraîne une baisse de la valeur des placements ou des actifs délaissés	CT, MT, LT	— Mise en œuvre d'une politique d'exclusion normalisée s'appliquant à la majorité des fonds BNI, concernant l'extraction de charbon thermique ainsi que l'exploration ou l'extraction de pétrole et de gaz dans les zones extracôtières de l'Arctique
	Chronique	Changements dans les tendances de précipitations, extrême variabilité des tendances climatiques, hausse des températures moyennes et élévation du niveau de la mer ayant une incidence sur les sociétés détenues dans le portefeuille sur le plan financier et opérationnel	MT, LT	— Exploitation des données ESG afin d'éclairer la prise de décisions et d'évaluer les risques climatiques — Recherches sur l'analyse des scénarios climatiques afin d'éclairer les activités de gestion des risques



Exemples d'occasions à l'échelle de l'entreprise qui s'appliquent à BNI				
		Incidence potentielle	Horizons	Mesures associées
Occasions	Marché	Évolution des préférences des investisseurs envers les produits de placement durables (particuliers et clients institutionnels), ce qui crée de nouvelles occasions sur le marché	CT, MT	— Offre de produits axés sur les changements climatiques
	Réputation	Renforcement de la réputation en matière de durabilité, ce qui entraîne des améliorations concernant la reconnaissance de la marque et la fidélisation des employés	CT, MT	— Intégration à la stratégie d'entreprise d'un objectif clair en matière de durabilité

Analyse des scénarios climatiques

Les scénarios climatiques ouvrent une fenêtre sur divers futurs plausibles et constituent un outil précieux visant à éclairer les stratégies de gestion des risques. BNI a réalisé un exercice d'analyse des scénarios climatiques afin d'évaluer les effets des risques climatiques sur les attentes à long terme des marchés. Cet exercice est exposé dans notre livre blanc : « Risques climatiques : une variable à prendre en compte pour de meilleures décisions financières »³. Dirigé par notre chef des placements, l'exercice a évalué l'incidence des risques liés à la transition et des risques physiques chroniques sur le produit intérieur brut (PIB) mondial selon différents scénarios climatiques Network for Greening the Financial System⁴. Comparativement à un hypothétique scénario de

référence sans risque climatique, l'effet cumulé des risques physiques chroniques et des risques liés à la transition devrait avoir une incidence négative sur le PIB mondial, avec une hausse de l'incidence au fil du temps. Le livre blanc a également utilisé l'analyse de scénarios climatiques pour prévoir le rendement des actions sur 5 et 10 ans et n'a constaté qu'une incidence marginale sur les cinq prochaines années, même dans le scénario le plus pessimiste. Toutefois, puisque de nombreuses études indiquent qu'une transition énergétique immédiate et coordonnée serait en fin de compte moins nuisible que d'agir tardivement ou de ne pas agir^{5,6,7}, d'importantes questions subsistent, telles que l'effet des risques physiques graves.

³ Chef des placements, BNI, mai 2024 : *Risques climatiques : une variable à prendre en compte pour de meilleures décisions financières*.

⁴ Network for Greening the Financial System, novembre 2023. Les données de cette analyse proviennent de la phase IV des scénarios du Network for Greening the Financial System.

⁵ Network for Greening the Financial System, novembre 2024 : *Scénarios à long terme pour les banques centrales et les autorités de surveillance*.

⁶ OCDE/PNUD, 2025 : *Investir dans le climat pour la croissance et le développement : Renforcer les contributions déterminées au niveau national*, Éditions OCDE, Paris.

⁷ Swiss Re, 2021 : *L'économie des changements climatiques*.



Pour obtenir des renseignements plus précis sur les risques liés aux changements climatiques, notre équipe a utilisé la méthodologie MSCI afin d'estimer la valeur à risque liée aux changements climatiques, une mesure des répercussions financières potentielles liées aux risques et occasions provenant des changements climatiques, selon divers scénarios possibles décrits ci-contre (Tableau 2). Cet exercice a été réalisé sur un portefeuille agrégé de toutes les actions cotées et obligations de sociétés sous-jacentes aux produits de placement BNI. La méthodologie MSCI utilise la phase V des scénarios du Network for Greening the Financial System⁸ et prend en compte à la fois les risques physiques graves (liés aux cyclones tropicaux, aux inondations côtières, aux inondations fluviales, à l'étiage des rivières et aux incendies de forêt) et les risques physiques chroniques (liés à la chaleur extrême, au froid, aux rafales de vent, aux chutes de neige abondantes et aux précipitations). Toutefois, les risques liés à ces événements ne sont intégrés qu'à titre d'incidents isolés touchant l'emplacement des actifs eux-mêmes. Les répercussions sur la chaîne d'approvisionnement d'une société, les routes de navigation ou les infrastructures de base dont dépendent les sociétés ne sont pas prises en compte dans cette analyse. Ces scénarios n'intègrent pas non plus les points de basculement, les risques extrêmes, les effets secondaires, ni la migration et les conflits résultant du réchauffement de la planète. Compte tenu de ces limites, nous nous attendons à ce que cet exercice soit plus utile afin d'évaluer les risques liés à la transition que les risques physiques pesant sur les actifs de BNI.

Tableau 2. Aperçu des scénarios climatiques utilisés tels que décrits par le Network for Greening the Financial System

Scénario climatique	Scénario du Réseau pour le verdissement du système financier	Description
1,5°C Transition ordonnée	Carboneutralité 2050 (transition ordonnée)	Ce scénario limite le réchauffement de la planète à 1,5°C grâce à l'adoption immédiate de politiques environnementales rigoureuses, ce qui nous permettrait d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et d'atténuer les risques physiques.
2°C Transition désordonnée	Transition retardée	Ce scénario suppose qu'aucune politique supplémentaire en matière de changements climatiques n'est mise en œuvre avant 2030. Par la suite, des politiques rigoureuses sont nécessaires pour limiter le réchauffement à moins de 2°C. Les émissions négatives sont limitées.
3°C Contributions déterminées au niveau national	Contributions déterminées au niveau national («monde en serre chaude»)	Ce scénario inclut toutes les cibles promises, même si elles ne sont pas encore appuyées par la mise en œuvre de politiques efficaces.

Les résultats de l'exercice d'analyse des scénarios climatiques ont montré que des modifications politiques rapides en lien avec la transition vers la carboneutralité d'ici 2050 créeraient des risques politiques élevés pesant sur les actifs, avec une baisse estimée de 11,5% de la valeur des actifs. Les occasions technologiques, telles que mesurées par les revenus des technologies propres et l'évaluation des brevets, seraient les plus avantageuses dans ce scénario. Le scénario de la transition désordonnée à 2°C révèle moins de risques liés à la transition pesant sur les actifs du portefeuille, peut-être parce que dans ce scénario, des politiques fortes ne sont mises en place qu'après 2030. Le scénario des contributions déterminées au niveau national à 3°C présente les risques politiques les plus faibles liés à la transition énergétique; toutefois, la baisse de 4,5% de la valeur des actifs demeure significative. De plus, comme mentionné précédemment, les risques physiques liés aux changements climatiques seraient exponentiellement plus élevés à 3°C et ne sont pas entièrement pris en compte par cette méthodologie.

8 Network for Greening the Financial System, novembre 2024. Phase V des scénarios du Network for Greening the Financial System.

Tableau 3. Valeur à risque liée aux changements climatiques. Se reporter à l'annexe 3 (Glossaire) pour plus de renseignements.

Valeur à risque liée aux changements climatiques	1,5°C Réseau pour le verdissement du système financier Transition ordonnée	2°C Réseau pour le verdissement du système financier Transition désordonnée	3°C Réseau pour le verdissement du système financier Contributions déterminées au niveau national	Couverture du portefeuille
Politique (portées 1, 2 et 3)	-11,5 %	-5,4 %	-4,5 %	89,8 %
Occasions technologiques	1,0 %	0,2 %	0,3 %	79,6 %
Physique	-1,1 %	-1,9 %	-2,5 %	89,5 %
Cumul	-11,6 %	-7,0 %	-6,7 %	s.o.

Défis

Nous commençons à peine à comprendre l'incidence des enjeux environnementaux sur les marchés et l'économie. Sans comprendre pleinement les limites de cet exercice, on pourrait supposer, à tort, qu'une transition ordonnée est le scénario le plus coûteux. En réalité, le GIEC prévient qu'à chaque fraction de degré de réchauffement supplémentaire, les changements extrêmes et des risques augmentent^{9,10}. Par conséquent, cet exercice ne doit pas être considéré comme une analyse coûts-avantages des mesures à prendre pour lutter contre les changements climatiques. Un autre défi réside dans le fait que les entreprises sont touchées différemment par les risques liés à la transition en fonction de leur secteur d'activité. Ainsi, le regroupement des actifs d'un portefeuille peut masquer des risques très élevés pesant sur certains secteurs. Nous continuerons de réfléchir à la meilleure façon d'utiliser l'analyse de scénarios afin d'éclairer nos processus de gestion des risques.



⁹ Nations Unies : *1,5°C : ce que ça signifie et pourquoi c'est important*.

¹⁰ GIEC, 2021 : Résumé à l'intention des décideurs. Dans : *Changements climatiques 2021 : le fondement des sciences physiques. Contribution du groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*.



Gestion et surveillance

Depuis 2018, BNI intègre les enjeux ESG à son processus de sélection et de surveillance des gestionnaires de portefeuille. Cependant, nous avons récemment pris des mesures visant à améliorer notre gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques, dans le cadre des piliers stratégiques évoqués dans la section Stratégie. Les mesures précises sont indiquées ci-dessous.

1^{er} pilier: Renforcer la relation de confiance entre les forces-conseil et leur clientèle en partageant notre expertise et en élevant les conversations sur l'investissement responsable.

Surveillance rigoureuse des exigences en matière de communication de l'information et de la stratégie climatique

La structure de gouvernance décrite ci-dessus met en œuvre des processus rigoureux visant à surveiller continuellement la réglementation et à examiner la communication aux forces-conseil et au public afin de respecter les exigences. Ces processus réduisent les risques de conformité liés aux modifications apportées aux politiques climatiques et renforcent la confiance de nos clients et professionnels en investissement envers notre communication. De plus, la surveillance de la stratégie climatique est intégrée à la structure de gouvernance, au suivi des progrès, à l'exposition aux risques et aux indicateurs clés, ce qui nous permet de renforcer la confiance.

Formation et sensibilisation des forces-conseil et mise à disposition de matériel pédagogique

BNi offre aux forces-conseils ou professionnels en investissement une formation obligatoire sur l'investissement responsable, comprenant les enjeux climatiques. Cette initiative vise à approfondir le savoir-faire, à améliorer le service à la clientèle et à exposer clairement notre position sur les changements climatiques. BNi offre également du matériel pédagogique aux clients et aux forces-conseils ou professionnels en investissement afin de les sensibiliser à l'investissement responsable sur une gamme d'enjeux ESG, notamment les changements climatiques. Ce matériel est mis à jour régulièrement afin de suivre l'évolution du secteur.

2^e pilier: Exercer notre leadership d'influence et mobiliser nos partenaires, la clientèle, la communauté financière et les régulateurs pour accélérer la transition vers une finance durable.

Formation et sensibilisation du conseil d'administration et des principaux comités

Nous prenons des mesures visant à sensibiliser notre conseil d'administration, nos fonctions de supervision ainsi que les membres clés de nos comités aux risques climatiques inhérents à la gestion de portefeuille. Cette formation peut être dispensée à l'interne ou en collaboration avec des organisations externes, comme l'[Initiative canadienne de droit climatique](#) ou [Finance Montréal](#).

Intégration des enjeux climatiques au processus de sélection, de nomination et de surveillance des gestionnaires de portefeuille

BNi prend en compte les risques et les occasions liés aux changements climatiques principalement à travers le processus de sélection et d'évaluation des gestionnaires de portefeuille, qui s'appuie sur une méthodologie de recherche exclusive intitulée «processus OP4+». Ce processus repose sur des critères d'excellence bien définis en matière de gestion de portefeuille, regroupés selon six piliers : Organisation, personnel, processus, portefeuille, performance et les approches en investissement responsable. Ces critères d'excellence en matière de gestion de portefeuille sont communs à tous les gestionnaires de portefeuille de la plateforme BNi, indépendamment de la catégorie d'actifs. Les gestionnaires de portefeuille sont évalués en fonction de leurs initiatives ESG et de leur maturité à l'échelle de l'entreprise, ainsi qu'en fonction des approches ESG qui sont spécifiquement appliquées au fonds géré et de la conformité de ces approches ESG avec les objectifs et stratégies d'investissement d'un fonds énoncés dans le prospectus simplifié des Fonds BNi et des FNB (le «prospectus») et la convention de gestion de placements. En ce qui concerne les questions liées aux changements climatiques, le pilier «+» évalue les gestionnaires de portefeuille en fonction de certains critères liés aux changements climatiques. Se référer aux exemples indiqués dans le Tableau 4 ci-après. L'équipe d'investissement responsable surveille les indicateurs clés chaque trimestre.



Tableau 4. Exemple de système de notation pour les gestionnaires de portefeuille

Catégorie	Composante	Critères (exemples)	Cote
Organisation	Plan d'action climat	— La société dispose-t-elle d'un plan climat? — Le plan s'applique-t-il à l'ensemble de la société? — L'organisation participe-t-elle à une gérance active?	(1-5)
Personnel	Savoir-faire en matière de changements climatiques	— Les employés disposent-ils des compétences requises en matière de changements climatiques? — Quel est le niveau de communication entre les employés qui disposent d'un savoir-faire en matière de changements climatiques et ceux qui prennent des décisions de placement?	(1-5)
Processus	Décisions de placement et interaction avec les actionnaires	— Existe-t-il un processus visant à tenir compte des risques climatiques dans la prise de décisions de placement? — La politique sur les droits de vote comprend-elle des recommandations précises?	(1-5)
Portefeuille/ Performance	Indicateurs carbone et exposition	— Certaines exclusions s'appliquent-elles? — Quelle est l'intensité carbone du portefeuille, son empreinte carbone, son niveau d'harmonisation avec la carboneutralité, etc.?	(1-5)

L'équipe d'investissement responsable de BNI s'engage avec les gestionnaires de portefeuille à partager les pratiques et à accélérer la transition vers un système financier plus durable. L'engagement est axé sur le renforcement des normes s'appliquant aux approches d'investissement responsable dans l'ensemble du réseau de gestionnaires de portefeuille de BNI ainsi que sur les positions fondamentales, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. Les gestionnaires de portefeuille qui repèrent, évaluent et gèrent de manière adéquate les risques liés aux changements climatiques obtiennent une cote plus élevée.

Activités de d'engagement axées sur les risques climatiques auprès des émetteurs

Compte tenu du rôle de BNI dans la surveillance des gestionnaires de portefeuille, nous avons adopté une approche qui nous permet de gérer les risques climatiques et d'aligner les actifs du portefeuille BNI sur la transition climatique, tout en respectant les objectifs de placement de chaque fonds. Nous nous sommes inspirés du *Net Zero Investment Framework* (cadre d'investissement zéro émission nette), ou NZIF, du Institutional Investors Group on Climate Change pour évaluer l'alignement des sociétés en portefeuille sous-jacentes détenues par les Fonds et les FNB BNI et élaborer un plan visant à augmenter la proportion de ces sociétés qui sont en voie d'atteindre le net-zéro. Notre approche comprend l'élaboration d'un plan de gestion visant à encourager les sociétés à améliorer leur rendement selon les critères d'alignement: rendement en matière d'émissions, harmonisation de la répartition du capital, plan de décarbonation, transparence et cibles. Pour ce faire: nous avons fait appel aux gestionnaires de portefeuille de la BNI ainsi qu'à Aequo, un fournisseur de services en engagement actionnarial, pour mener des activités d'engagement auprès d'un sous-ensemble de sociétés de notre portefeuille en fonction de notre exposition et des risques climatiques. Pour en savoir plus, consultez la section «Indicateurs et cibles» ci-après.

BNI utilise également le vote par procuration comme outil pour interagir avec les émetteurs. Les considérations climatiques sont intégrées aux pratiques de vote. Par exemple, la BNI dispose d'une politique de vote par procuration personnalisée, fondée sur la politique de développement durable d'Institutional Shareholder Services. Veuillez consulter la [politique sur le vote par procuration de BNI](#) pour en savoir plus.

Activités de promotion de politiques pour lutter contre les risques climatiques systémiques

Enfin, la plupart des mesures que les sociétés prennent pour aligner leurs activités dépendent des mesures incitatives en place. Plutôt que d'agir comme un observateur passif, BNI a intensifié ses efforts pour promouvoir un environnement politique qui soutient la transition vers un système financier plus durable. Nos efforts comprennent la réponse aux consultations sur les politiques, la participation à des groupes de travail sur la promotion des politiques, la signature de déclarations dirigées par l'industrie sur des questions clés, la participation aux tables rondes de l'industrie et des discussions avec les décideurs ou les organismes de réglementation directement. En outre, BNI est membre de l'initiative Collaborative Sovereign Engagement Initiative on Climate Change, guidée par les Principes pour l'investissement responsable (PIR). Cette initiative vise à aider les gouvernements à lutter contre le changement climatique, conformément à la volonté des investisseurs d'atténuer les risques financiers et de maximiser la valeur des actifs à long terme. Cela comprend le soutien aux pays pour qu'ils maintiennent l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivent leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, le cas échéant.



3^e pilier: Répondre aux besoins et à l'appétit du public investisseur canadien pour l'investissement durable.

Solutions durables pour satisfaire aux préférences des clients

Les fonds de placement ayant pour objectif explicite d'adopter des approches d'investissement durable peuvent constituer un outil important pour à la fois atténuer les risques climatiques et soutenir le flux de capitaux vers des solutions climatiques. Répondant à la demande croissante de la clientèle, BNI est fière d'avoir lancé une gamme de Portefeuilles durables disponibles dans toutes nos succursales. Les Portefeuilles durables BNI visent à exclure les sociétés qui tirent 5% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique, 10% de leurs revenus de la production d'électricité à partir de charbon thermique, ou 10% de leurs revenus de l'exploration, de la production, du raffinage, du transport et/ou du stockage de pétrole et de gaz pour les sociétés des secteurs « producteurs de pétrole et de gaz » et « raffineurs et pipelines »¹¹ (veuillez-vous référer à la section « Investissement responsable » du Prospectus pour en savoir plus). L'élargissement de notre gamme de solutions d'investissement durable nous permet de réduire le pourcentage d'actifs sous gestion qui présentent des risques de transition plus élevés et d'offrir à nos clients la possibilité d'investir dans des solutions de portefeuille qui intègrent une approche de durabilité dans leur processus de placement.

Mise en place d'exclusions standardisées

Des exclusions standardisées s'appliquent à la majorité de nos Fonds/FNB BNI offerts au public, dans la mesure où elles sont compatibles avec leur objectif de placement¹². En ce qui a trait aux changements climatiques, ces exclusions visent à exclure de l'univers de placement les sociétés qui tirent, par le biais de leur activité directe, plus de 5% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et plus de 5% de leurs revenus de l'exploration et/ou de l'extraction de pétrole et de gaz dans les régions extracôtières de l'Arctique. L'équipe d'investissement responsable effectue un suivi régulier en utilisant plusieurs sources de données pour satisfaire aux attentes des investisseurs canadiens.

Exploitation des données ESG pour éclairer la prise de décisions et accroître la transparence

Nous reconnaissons qu'il est important d'avoir accès à des données climatiques de grande qualité pour surveiller nos portefeuilles, suivre nos plans d'action efficacement, et pour soutenir la communication transparente d'informations conformes à notre stratégie climatique. À cette fin, nous tirons parti d'outils et de technologies de pointe permettant d'évaluer les risques climatiques, de suivre l'alignement du portefeuille et de surveiller les activités d'engagement. Par exemple, nous utilisons MSCI pour évaluer l'alignement des portefeuilles et la communication de l'information sur les émissions, et nous élaborons des outils internes nous permettant de suivre les efforts d'engagement et le respect des exclusions standardisées. Bien que les données ESG présentent des limites et puissent être obsolètes, incomplètes, estimées ou modélisées, nous croyons qu'elles constituent un intrant important pour le Plan climat de BNI.

Intégration d'un objectif de développement durable clair à la stratégie d'affaires

L'investissement responsable est une priorité pour le secteur de la gestion de patrimoine de la BNC. BNI, en tant que filiale, intègre également le développement durable à sa stratégie d'affaires, sous l'impulsion forte de la haute direction. Les sondages montrent que la plupart des employés estiment que leurs employeurs n'en font pas assez pour lutter contre les changements climatiques¹³, et l'investissement responsable continue de susciter de l'intérêt¹⁴. Cette étude fait ressortir des occasions de renforcement de l'engagement des employés et de la fidélisation de la clientèle, en plus de soutenir une approche qui, selon nous, est dans l'intérêt de nos clients.

¹¹ À titre d'exception à ces exclusions, un placement des Fonds durables BNI dans les entités qui réalisent une transition ambitieuse vers l'énergie à faibles émissions de carbone peut être envisagé si ces entités satisfont à des exigences précises établies par le gestionnaire de portefeuille ou le sous-gestionnaire de portefeuille.

¹² Parmi les exceptions importantes figurent les stratégies de placement passives basées sur la réplcation d'indices ou de dérivés. La gamme des Fonds durables BNI applique des critères d'exclusion supplémentaires. Veuillez-vous reporter au prospectus pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères en question.

¹³ Deloitte Center for Integrated Research, 2025: *Sustainability Signals* (en anglais seulement).

¹⁴ Association pour l'investissement responsable, 2025: *RIA Investor Opinion Survey 2025* (en anglais seulement).

Communication de l'information

L'évaluation des risques climatiques par BNi est rapportée à l'interne au comité exécutif, au comité des risques de BNi et au conseil d'administration de BNi.

À l'externe, BNi divulguera les mises à jour sur son plan climatique et les progrès de la gestion des risques climatiques dans le rapport sur nos avancées en investissement responsable.



Indicateurs et cibles



Méthodologie

Les indicateurs opérationnels de BNI sont présentés dans le rapport climatique de la BNC.

Les émissions financées par les activités de placement de BNI sont déclarées ci-dessous à l'égard de toutes les actions cotées et obligations de sociétés détenues par les Fonds et les FNB BNI selon la méthodologie de Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Cette méthodologie utilise une note de qualité des données pour évaluer l'exactitude du calcul des émissions financées, comme il est illustré ci-contre. D'autres catégories d'actifs (capital-investissement, dette souveraine et obligations d'agences gouvernementales) ont été exclues des calculs en raison de la faible disponibilité et de la faible qualité des données.

Secteurs à fort impact

BNI surveille également son exposition aux secteurs importants à fort impact. Selon le cadre NZIF, ces secteurs regroupent les entreprises représentatives figurant sur les listes de suivi de l'initiative Climate Action 100+ ou de l'initiative Transition Pathway Initiative, ainsi que les secteurs bancaire, immobilier, et de l'agriculture, la foresterie et la pêche.

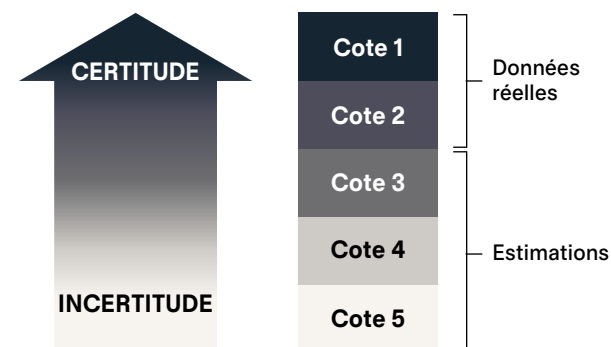
Liste des secteurs à fort impact

- | | |
|---|--|
| — Agriculture, foresterie et pêche | — Services publics d'électricité |
| — Compagnies aériennes | — Producteurs alimentaires |
| — Aluminium | — Industries |
| — Automobiles | — Pétrole et gaz (y compris la distribution) |
| — Banque | — Papier |
| — Ciment | — Immobilier |
| — Produits chimiques | — Transport |
| — Biens et services de consommation | — Acier |
| — Charbon et exploitation minière diversifiée | |

Figure 4. Méthode de notation et de calcul de la qualité des données PCAF utilisée

Qualité des données

- Cote 1: Données déclarées et vérifiées
Cote 2: Données déclarées
Cote 3: Estimations d'émissions selon des substituts fondés sur l'activité physique
Cote 4: Estimations selon des données économiques moins précises
Cote 5: Estimations comportant peu d'information



Méthode de calcul des actions cotées et des obligations de sociétés :

$$\begin{aligned} \text{Émissions financées}_{\text{position}} \left[\frac{\text{tCO}_2\text{éq}}{\text{an}} \right] \\ = \text{Facteur d'attribution}_{\text{position}} [\%] \times \text{Émissions de l'entreprise} \left[\frac{\text{tCO}_2\text{éq}}{\text{an}} \right] \\ \text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{En cours}_c}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités}_c} \\ (\text{où } c = \text{emprunteur ou société investie}) \end{aligned}$$



Alignement

BNi mesure l'alignement du portefeuille, c'est-à-dire qu'elle réalise une évaluation des progrès des sociétés en portefeuille dans leur transition vers le net-zéro. À mesure que les sociétés en portefeuille sous-jacentes progressent dans leurs efforts de transition climatique, elles deviennent davantage « alignées » sur l'objectif de net-zéro d'ici 2050. Cette méthode vise à soutenir la décarbonisation de l'économie réelle, nécessaire pour atténuer les risques financiers systémiques engendrés par les effets du changement climatique. Le cadre d'évaluation de l'alignement repose sur la méthodologie d'évaluation de l'alignement du cadre NZIF et ajusté par MSCI comme décrit ci-dessous.

Tableau 5. Description des critères d'alignement selon l'ajustement par MSCI du cadre NZIF 2.0

Les secteurs à faible impact doivent satisfaire à moins de critères pour atteindre les niveaux d'alignement « Aligning » (en cours d'alignement) et « Aligned » (aligné) (critères indiqués par un astérisque seulement).

Critères	Description	Non aligné	Engagé	En voie d'alignement	Aligné	Atteinte de la carboneutralité
Critère de la carboneutralité	Rendement actuel en matière d'intensité des émissions égal ou proche de la carboneutralité nette, et plan d'investissement permettant de le maintenir	Non	Non	Non	Non	Oui
Rendement en matière d'émissions	Rendement actuel en matière d'intensité des émissions (de portée 1, 2 et de portée 3 importantes) par rapport aux cibles	Non	Non	Non	Oui*	Oui
Alignement de la répartition du capital	Démonstration claire que les dépenses en immobilisations de la société sont conformes à l'atteinte de la carboneutralité nette d'ici 2050	Non	Non	Non	Oui	Oui
Plan de décarbonation	Plan quantifié énonçant les mesures qui seront déployées pour atteindre les cibles en matière de GES, les proportions des revenus qui sont verts et, le cas échéant, les hausses des revenus verts	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Communication de l'information	Communication de l'information sur les émissions de portée 1, 2 et de portée 3 importantes	Non	Non	Oui*	Oui*	Oui
Cibles	Cibles de réduction des émissions à court et à moyen terme (de portée 1, 2 et de portée 3 importantes)	Non	Non	Oui*	Oui*	Oui
Ambition	Objectif à long terme pour 2050 conforme à l'atteinte de la carboneutralité mondiale	Non	Oui	Oui	Oui*	Oui

*Sous-ensemble de critères applicables aux sociétés à faible impact.



Indicateurs

Les émissions financées à l'égard de toutes les actions cotées et obligations de sociétés sous-jacentes des produits de placement BNi sont décrites ci-dessous. Pour en savoir plus sur les indicateurs et la méthodologie utilisés, veuillez-vous reporter à l'annexe 2.

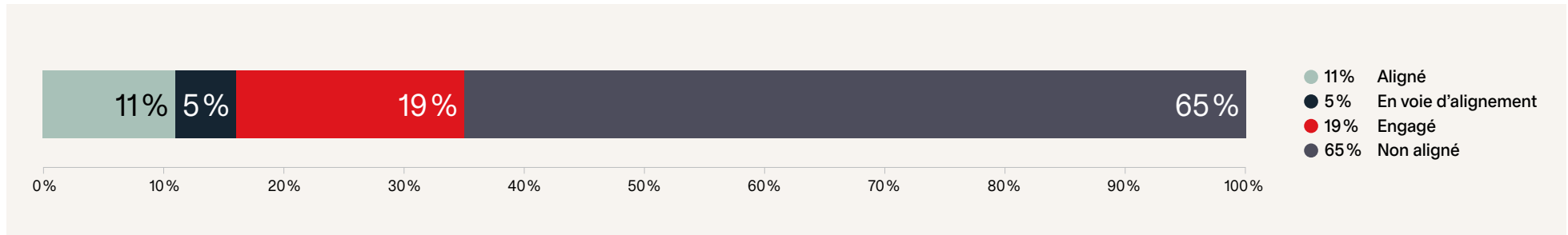
Tableau 6. Émissions financées par BNi et alignement estimé en matière de réchauffement au 31 octobre 2024

tCO₂éq: tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone

	Actions cotées			Obligations de sociétés			31 octobre 2024 ASG visés 87%		
	Portée 1	Portée 2	Portée 3	Portée 1	Portée 2	Portée 3	Total (Portées 1 et 2)	Total (Portées 1, 2 et 3)	Couverture des données
Valeur de l'exposition analysée (en M\$ CA)	37 559 551 007			10 322 512 695			47 882 063 702		
Émissions absolues (tCO ₂ éq)	729 282	174 800	7 113 629	233 765	52 415	1 685 806	1 190 261	9 989 696	96,7%
Émissions par M\$ investi (tCO ₂ éq/M\$ investi)	19	5	189	23	5	163	25	209	
Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ éq/M\$ de ventes)	76	23	407	90	23	350	102	497	94,5%
Cote de qualité des données pondérées des émissions	2,3	2,3	2,5	2,4	2,5	2,7	2,3	2,6	94,5%
Hausse de température implicite	2,6°C			2,1°C			2,5°C		99,0%

Source: Émissions de gaz à effet de serre déclarées ou estimées par MSCI; hausse de température implicite, selon l'évaluation de MSCI.

Figure 5. Pourcentage des avoirs des Fonds et des FNB BNI dans chacune des catégories du cadre NZIF, comme évalué par MSCI au 31 octobre 2024



Les figures 6(a) et 6(b) ci-contre indiquent le pourcentage des actifs sous gestion et des émissions financées (portées 1 et 2) associés à ces secteurs.

Figure 6(a). Proportion des secteurs à fort impact contribuant aux émissions financées

Les secteurs à fort impact sont aussi représentés selon les catégories du Global Industry Classification Standard (GICS).

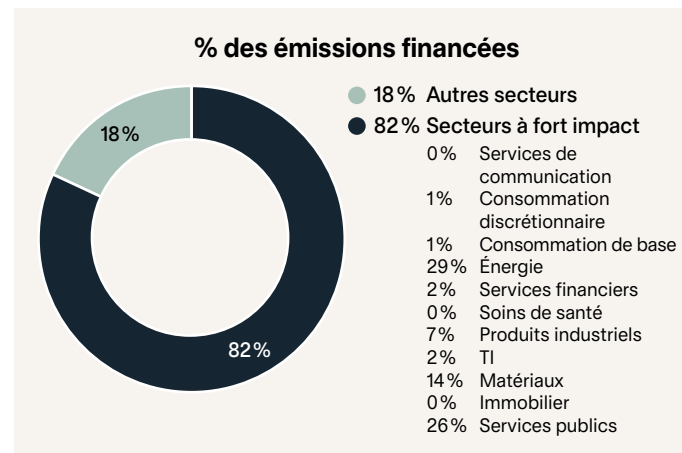
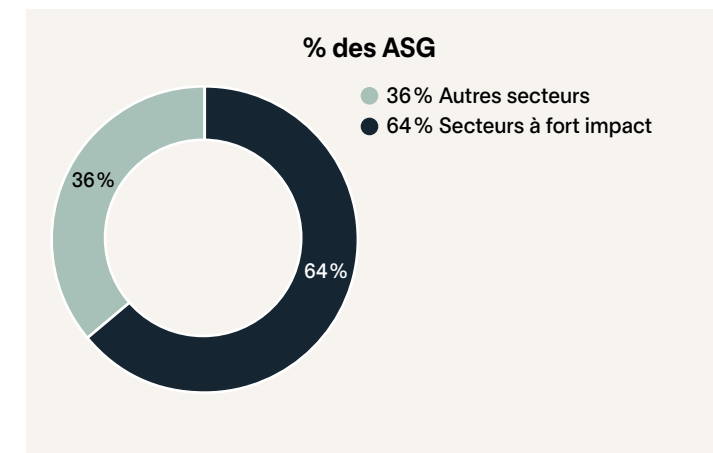


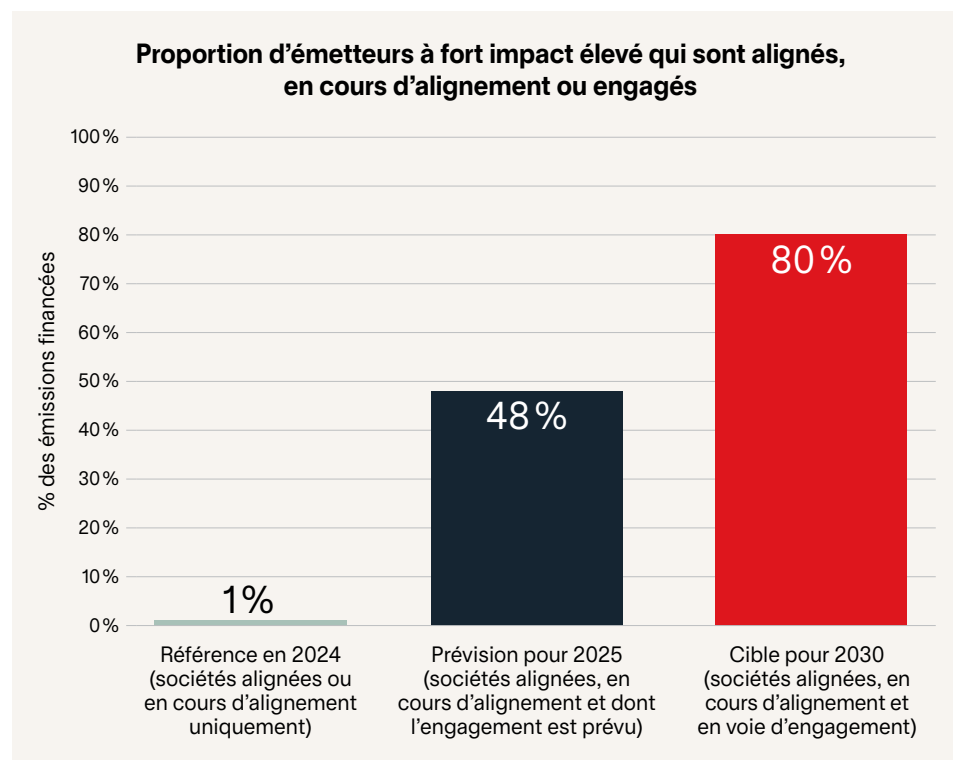
Figure 6(b). Secteurs à fort impact en proportion du total des actifs sous gestion



Cibles

BNi a adopté un seuil d'engagement cible ajusté tiré du cadre NZIF pour soutenir une décarbonation de l'économie réelle. La cible ne vise que les actions cotées et les obligations de sociétés. Les autres catégories d'actifs ont été exclues à ce stade en raison de la faible disponibilité et qualité des données. Spécifiquement, BNi vise, d'ici 2030, à ce que 80% des émissions financées de portée 1 et 2 dans les secteurs importants à fort impact provenant d'actifs se situent dans des actifs soit classés comme en voie d'atteindre le net-zéro, soit comme en cours d'alignement vers le net-zéro, soit faisant l'objet de mesures d'engagement et de gérance.

Figure 7. Proportion des émissions financées provenant d'émetteurs à fort impact qui sont alignés, en cours d'alignement ou engagés



Dans l'établissement de notre liste de suivi en matière d'engagement, nous nous concentrons sur les émetteurs importants à fortes émissions, les émetteurs qui sont fortement exposés aux risques climatiques ou les émetteurs qui ont une occasion privilégiée de contribuer à la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone et de devenir des chefs de file de l'action climatique à l'échelle de leur propre entreprise et de leur secteur.

BNi mènera ses démarches d'engagement auprès de ces sociétés en s'appuyant sur ses partenaires (gestionnaires de portefeuille et Aequo) ainsi que par le biais d'initiatives collectives (comme Engagement climatique Canada). Veuillez-vous reporter à l'annexe 1 pour consulter la liste des gestionnaires de portefeuille participants. Dans l'ensemble, les engagements visent à réduire la proportion de sociétés dans la catégorie « Non aligné » et à accroître l'alignement global du portefeuille. Voici les objectifs de l'engagement :

- Fixer et partager un objectif vers le net zéro d'ici 2050;
- Fixer et partager des cibles intermédiaires de réduction des gaz à effet de serre fondées sur des données scientifiques, couvrant les émissions des portées 1, 2 et 3, lorsqu'elles sont importantes;
- Établir une stratégie de décarbonation ou un plan de transition qui explique comment l'entreprise entend atteindre ces cibles de réduction de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques;
- Communiquer l'information conformément à la norme la plus élevée (norme IFRS S2) de l'International Financial Reporting Standards (ou du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques).

BNi utilise les données de MSCI pour évaluer l'alignement des sociétés en portefeuille. Toutefois, nous apprécions l'apport des gestionnaires de portefeuille dans l'évaluation de l'alignement des sociétés et continuons de préconiser la communication d'information sur le développement durable par les émetteurs.

Prochaines étapes



Nous sommes déterminés à faire progresser la transition vers un système financier plus durable. Nous croyons que l'intégration des considérations liées aux risques climatiques au niveau des entreprises, des émetteurs et des portefeuilles sert au mieux les intérêts des porteurs de parts de nos fonds.

Comme il s'agit d'un domaine en pleine évolution pour le secteur de la gestion d'actifs, nous prévoyons d'adapter notre stratégie au fil du temps. Nous demeurons engagés à répondre aux besoins de nos investisseurs et nous rendrons compte chaque année de l'avancement de ce plan afin de favoriser la transparence et l'amélioration continue.

→ Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'approche de BNI en matière d'investissement responsable dans notre politique d'investissement responsable.





Annexe 1 – Partenaires

Certains des gestionnaires de portefeuille, des sous-gestionnaires de portefeuille et/ou des partenaires participants à notre stratégie d'engagement.

- | | | |
|----------------------------------|--|---|
| — Aequo ¹ | — Beutel, Goodman & Company ² | — J.P. Morgan Investment Management Inc. ² |
| — AlphaFixe Capital ² | — Fiera Capital ² | — Placements Montrusco Bolton ³ |
| — Amundi ² | — Foyston, Gordon & Payne ² | — RP Investment Advisors ² |

¹ Partenaire en services d'engagement actionnarial.

² Agit comme sous-conseiller de portefeuille pour certains produits d'investissement BNI tels que définis dans le Prospectus.

³ Agit comme gestionnaire de portefeuille ou sous-conseiller de portefeuille pour certains produits d'investissement BNI tels que définis dans le Prospectus.



Annexe 2 – Aperçu des principaux indicateurs

Toutes les données proviennent des indicateurs ESG liés aux changements climatiques de MSCI. Données sur les avoirs de BNi au 31 octobre 2024.

Indicateur 1: Émissions financées

La quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre attribuée au portefeuille de placements de BNi. Les calculs dans le présent document portent sur les actions cotées et les obligations de sociétés. Exprimé en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone ou en émissions par million de dollars canadiens investis (tCO₂éq/M\$ CA investis).

Formule

$$\begin{aligned} \text{Émissions financées}_{\text{position}} & \left[\frac{\text{tCO}_2\text{éq}}{\text{an}} \right] \\ &= \text{Facteur d'attribution}_{\text{position}} \left[\% \right] \times \text{Émissions de l'entreprise} \left[\frac{\text{tCO}_2\text{éq}}{\text{an}} \right] \end{aligned}$$

Le facteur d'attribution est calculé comme suit :

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{En cours}_c}{\text{Valeur d'entreprise incluant les liquidités}_c}$$

(où c = emprunteur ou société investie)

Indicateur 2: Intensité carbone moyenne pondérée

L'intensité carbone représente l'efficacité carbone moyenne du portefeuille de placement. L'intensité carbone d'une société représente le volume d'émissions de carbone par million (de \$ CA). Exprimé en tCO₂éq/M\$ de ventes.

Formule

$$\sum \left(\frac{\text{Valeur actuelle de l'investissement}_i}{\text{Valeur actuelle du portefeuille}} \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Revenus de l'émetteur en M\$}_i} \right)$$

Indicateur 3: Cote de qualité des données pondérées des émissions

Note globale de qualité des données d'un portefeuille (pondérée en fonction des émissions).

Formule

$$\sum \left(\text{Score de qualité des données} \times \% \text{ des émissions financées} \right)$$



Indicateur 4: Hausse de température implicite

Mesure prospective qui évalue si les sociétés et les portefeuilles sont alignés sur les objectifs en matière de réchauffement de l'Accord de Paris, en particulier celui consistant à ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C de la température moyenne mondiale de surface d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. De plus amples renseignements sur la méthodologie de MSCI sont disponibles au <https://www.msci.com/data-and-analytics/climate-solutions/climate-data-and-metrics/implied-temperature-rise>.

Formule

Hausse de température implicite du portefeuille

$$= \text{Température de base} + \frac{\sum \left(\text{Facteur RCTE} \times \text{Budget mondial}_{\text{année de référence, } i} \times \text{Écart positif financé}_i \right)}{\sum \text{Budgets financés}_i}$$

Indicateur 5: Valeur à risque climatique (CVaR)

Modèle quantitatif prospectif qui prévoit la valeur actualisée des coûts et des bénéfices futurs selon différents scénarios climatiques potentiels. Exprimé en pourcentage de la valeur de l'actif (+/-).

Formule

$$\text{CVaR agrégé} = \text{CVaR du risque lié aux politiques} + \text{CVaR du risque lié aux occasions technologiques} + \text{CVaR du risque et des occasions physiques}$$

Le risque lié aux politiques est mesuré comme suit : coûts de réduction des émissions, coûts répercutés sur l'électricité et impacts sur la chaîne de valeur.

Les occasions technologiques sont mesurées comme suit : revenus des technologies propres et évaluations des brevets.

Risques physiques évalués : cyclones tropicaux, inondations côtières, inondations fluviales, faible débit des rivières et incendies de forêt, chaleur extrême, froid, rafales, fortes chutes de neige et précipitations.

Annexe 3 – Glossaire

Émissions absolues: Désignent la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre produites par une entité donnée (comme une société, un pays ou un particulier) durant une période donnée. Elles sont exprimées en tonnes de CO₂.

Valeur à risque climatique (CVaR): Modèle quantitatif prospectif qui prévoit la valeur actualisée des coûts et des bénéfices futurs selon différents scénarios climatiques potentiels.

Émissions financées: Émissions indirectes attribuées aux activités de financement, telles que les prêts et les placements, des institutions financières. Toutes ces activités fournissent du capital ou du financement à une société qui émet des gaz à effet de serre.

Hausse de température implicite: Estimée au moyen de la méthodologie de MSCI et définie comme la mesure prospective qui évalue si les sociétés et les portefeuilles sont alignés sur les objectifs en matière de réchauffement de l'Accord de Paris, en particulier celui consistant à ne pas dépasser une augmentation de 1,5°C de la température moyenne mondiale de surface d'ici 2100 par rapport aux niveaux préindustriels. Pour en savoir plus sur cette méthodologie, consultez le [site Web](#) de MSCI.

Net-zéro (ou net-zéro d'ici 2050): La carboneutralité signifie que les émissions de carbone sont réduites à une petite quantité d'émissions résiduelles qui peuvent être absorbées et stockées durablement par la nature et par le biais d'autres mesures d'élimination du dioxyde de carbone, de sorte qu'il n'y a plus d'émissions dans l'atmosphère. La cible de 2050 a été proposée en vue de limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, comme le prévoit l'**Accord de Paris**, ceci permettant de réduire au minimum les impacts les plus graves du changement climatique.

Net Zero Investment Framework (NZIF): Le cadre **NZIF** est le cadre le plus largement adopté par les investisseurs aux fins de l'établissement des cibles de carboneutralité et de l'élaboration des plans de transition correspondants. Il jette les bases de stratégies globales de carboneutralité et vise à influencer sur les réductions d'émissions de l'économie réelle.

Risque lié aux politiques: Évalué dans le cadre de la méthodologie du MSCI à l'égard de la valeur à risque climatique, le risque lié aux politiques calcule les coûts actualisés associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cela inclut les coûts de réduction des émissions, les coûts répercutés sur l'électricité et les impacts sur la chaîne de valeur.

Alignement du portefeuille: Évaluation des progrès des sociétés en portefeuille dans leur transition vers la carboneutralité. Le cadre NZIF comprend une échelle de maturité d'alignement, qui regroupe les sociétés en portefeuille dans des catégories d'alignement, de « Non aligné » à « A atteint la carboneutralité » (voir le tableau 5 pour plus d'informations).

Émissions de portée 1: Émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources détenues ou contrôlées par une société.

Émissions de portée 2: Émissions indirectes de gaz à effet de serre associées à l'achat et à la consommation d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de refroidissement aux fins de l'exploitation d'une société.

Émissions de portée 3: Émissions indirectes qui ne sont pas produites par l'organisation déclarante, ni issues d'actifs qu'elle possède ou contrôle, mais dont elle est indirectement responsable via sa chaîne de valeur. Il existe deux types d'émissions de portée 3: En amont: avant la création ou la livraison d'un produit ou d'un service. En aval: après la création ou la livraison d'un produit ou d'un service.

Occasions technologiques: Évaluées dans le cadre de la méthodologie de MSCI relative à la valeur à risque climatique, les occasions technologiques associées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone comprennent les revenus des technologies propres et l'évaluation des brevets.

Intensité carbone moyenne pondérée: Normalise les émissions de gaz à effet de serre de chaque composant du portefeuille par son chiffre d'affaires. Elle mesure l'exposition d'un portefeuille aux sociétés à forte intensité carbone. Comme les sociétés présentant une intensité de gaz à effet de serre plus élevée sont susceptibles d'être davantage affectées par les risques liés au climat, cette mesure peut servir de point de départ pour évaluer l'exposition potentielle d'un portefeuille aux risques de transition, par rapport à d'autres portefeuilles ou indices de référence. Comme l'intensité carbone moyenne pondérée est calculée en fonction du chiffre d'affaires des sociétés et des pondérations du portefeuille (plutôt qu'en fonction de la part détenue dans chaque société), elle peut être appliquée à différents secteurs et catégories d'actifs.



Les informations et les données fournies aux présentes, y compris celles fournies par des tiers, sont considérées comme exactes au moment de leur impression et ont été obtenues auprès de sources que nous avons jugées fiables. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis. Ces informations et données sont fournies à titre informatif seulement. Aucune déclaration n'est faite ni aucune garantie donnée, qu'elle soit explicite ou implicite, quant à l'exactitude, la qualité et le caractère complet de ces informations et de ces données. Les opinions exprimées ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des actions mentionnées aux présentes et ne doivent pas être considérées comme des recommandations.

Les Fonds BNI (les «Fonds») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, et vendus par des courtiers autorisés. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu du fonds avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont fondés sur les rendements totaux composés annuels historiques, qui tiennent compte des changements de valeur des titres et du réinvestissement de toutes les distributions, mais non des frais de vente, de rachat et de distribution, des frais facultatifs, ni de l'impôt payable par tout porteur de titres, lesquels auraient réduit les rendements. Les titres des Fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Fonds ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement à venir. Les parts de série FNB des Fonds sont achetées et vendues au cours du marché à une bourse de valeurs et les commissions de courtage réduiront les rendements. La série FNB des Fonds ne cherche pas à restituer un montant prédéterminé à l'échéance.

Les fonds négociés en bourse BNI (les «FNB BNI») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc., filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, et vendus par des courtiers autorisés. Des frais de gestion, des frais de courtage et d'autres frais peuvent être associés aux placements dans les FNB BNI. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu du FNB avant d'investir. Les FNB BNI ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement à venir. Les parts de FNB BNI sont achetées et vendues au cours du marché à une bourse de valeurs et les commissions de courtage réduiront les rendements. Les FNB BNI ne cherchent pas à restituer un montant prédéterminé à l'échéance. Les titres des FNB BNI ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Le rendement d'un FNB BNI ne correspond pas au rendement de l'indice. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux historiques pour les périodes visées, compte tenu des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, et compte non tenu des frais d'acquisition, de rachat, de commission ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire les rendements.

Les Portefeuilles BNI (les «Portefeuilles») sont offerts par Banque Nationale Investissements inc. et vendus par Banque Nationale Épargne et Placements inc., deux entités distinctes et filiales en propriété exclusive indirectes de la Banque Nationale du Canada. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu du fonds des Portefeuilles avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont fondés sur les rendements totaux composés annuels historiques, qui tiennent compte des changements de valeur des titres et du réinvestissement de toutes les distributions, mais non des frais de vente, de rachat et de distribution, des frais facultatifs, ni de l'impôt payable par tout porteur de titres, lesquels auraient réduit les rendements. Les titres des Portefeuilles ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôts. Les Portefeuilles ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement à venir.

Les mesures ESG peuvent être utilisées parallèlement à d'autres mesures et informations financières traditionnelles et permettent aux investisseurs d'évaluer les fonds en fonction de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les caractéristiques ESG et le rendement en matière de facteurs ESG peuvent varier au fil du temps. Les mesures ESG n'évaluent pas les objectifs de placement liés aux facteurs ESG ni les stratégies ESG utilisées par le fonds, et ne sont pas représentatives de la façon dont les facteurs ESG sont intégrés par le fonds. Pour en savoir plus sur les objectifs et les stratégies de placement d'un fonds, veuillez lire son prospectus. D'autres fournisseurs peuvent également établir des notations ou des scores ESG du fonds en utilisant leurs propres méthodologies, qui peuvent différer de la méthodologie utilisée par un autre fournisseur.

MD BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS est une marque de commerce de Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Banque Nationale Investissements inc.

© Banque Nationale Investissements inc., 2025. Tous droits réservés. Toute reproduction, totale ou partielle, est strictement interdite sans l'accord écrit préalable de Banque Nationale Investissements inc.

Banque Nationale Investissements est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, membre de l'Association pour l'investissement responsable du Canada et participant fondateur de l'initiative Engagement climatique Canada.